



COMPTE RENDU SOMMAIRE

Séance du Conseil communautaire du jeudi 30 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le 30 juillet à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Max Favalleli à VARENNES SUR ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 24 juillet 2020.

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires: Jean Michel ALLAIN, François ATHAYNE, Marie France AUGIER, Pascal BAUDELLOT, Gilles BERRAT, Marie Agnès BONIN, Christian BONNET, Aline BONNEAU, Bernard BOURACHOT, Michel BRUNNER, Xavier CADORET, Hervé CHOMET, Andréa DAVIET, Arnaud DELIGEARD, Eliane DERIOT, Franck FORTIN, Odile FRANCHISSEUR, Jean Michel GILLARDIN, Léopold GODART, Roseline GOURDON, Jean Louis GUINATIER, Guy LABBE, Christian LABILLE, Françoise LACAUX, Jacqueline LAUSTIAT, Jean Pierre LECORNET, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Jean Louis MARQUANT, Christelle MARTINET SCHIRCH, Louis MERET, Christophe MINET, Jean Noël MONIER, Yves NOEL, Aude PARRET BONMARTIN, Jean Louis PERICHON, Annie France POUGET, Chantal PROBOEUF, Michel RAJAUD, Odile REVERET, Christophe RONGET, Marlène SANTOS, Maria SCHNEIDER, Blandine SOCHET, Jean François TOCANT, Alain VERNISSE,

Les conseillers suppléants : Christian PERRIER représentant Jean Luc COLLIN, Joël POIX représentant Annie DEBORBE, Elisabeth THEVENOUX représentant Jérôme LASSOT, Romain GUILLAUME représentant André PLESSAT, Jean pierre JALLET représentant Henri PUJOS, Régis CURY représentant Alain SOUFFERANT

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Alain DECERLE à Michel RAJAUD, Geneviève DESVIGNE à Christelle MARTINET SCHIRCH, Guy FRAISE à Michel BRUNNER, Catherine JONET à Odile FRANCHISSEUR, Isabelle MOULIN à Aline BONNEAU, Yves PLOUHINEC à Chantal PROBOEUF, Pascal VERNISSE à Annie France POUGET

Absents : Guillaume LACROIX, Sylvain NAFFETAS, Laurent TALON,

Secrétaire de séance : Pascal BAUDELLOT

Monsieur le Président ouvre la séance. L'assemblée, à l'unanimité, accepte d'examiner les deux points complémentaires suivants :

- Soutien EPCI au projet communal de Montcombroux les Mines,
- Modification promesse bail Sté Varennes Solaire SAS – Projet centrale photovoltaïque – Zone la Feuillouse.

N° 1 – INSTITUTION – Politiques publiques - Rapport sur la situation en matière d'égalité femmes - hommes

Le Président rappelle que les collectivités territoriales et EPCI à fiscalité propre de plus de 20.000 habitants doivent élaborer un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes, préalablement aux débats sur le projet de budget.

Ce rapport appréhende la collectivité comme employeur en présentant sa politique « Ressources humaines » en matière d'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes. Il comporte également un volet territorial qui concerne les politiques menées par l'EPCI sur son territoire en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **Prend acte de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes préalablement aux débats sur le projet de budget pour l'exercice 2020.**

N°2– FINANCES – Affectation résultats 2019 au BP 2020

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'affecter le résultat de fonctionnement cumulé du budget principal 2019 en compte de réserve (1068) de la section d'investissement pour 900 000 €, et de reporter le montant de 1 014 386.81 €. au cpt 002 de la section de fonctionnement,
- d'affecter le résultat de fonctionnement cumulé du budget annexe Office de Tourisme 2019 en compte de réserve (1068) de la section d'investissement pour 0.08 €,
- d'affecter le résultat de fonctionnement cumulé du budget annexe Atelier le Charollet 2019 en compte de réserve (1068) de la section d'investissement pour 40 433.90 €, et de reporter le montant de 10 958.87 € au cpt 002 de la section de fonctionnement,
- d'affecter le résultat de fonctionnement cumulé du budget annexe ZA Les Bernards 2019 en compte de réserve (1068) de la section d'investissement pour 499.27 €,
- d'affecter le résultat de fonctionnement cumulé du budget annexe Maison du Canal Avrilly 2019 en compte de réserve (1068) de la section d'investissement pour 73 104.09 €,
- d'affecter le résultat de fonctionnement cumulé du budget annexe Bâtiment artisanal Les Bernards 2019 en compte de réserve (1068) de la section d'investissement pour 28 938,58 €,
- d'affecter le résultat de fonctionnement cumulé du budget annexe Atelier des Vernisses 2019 en compte de réserve (1068) de la section d'investissement pour 3 701.86 €,
- d'affecter le résultat de fonctionnement cumulé du budget annexe Cœur commercial 2019 en compte de réserve (1068) de la section d'investissement pour 2 666.41 €,
- d'affecter le résultat de fonctionnement cumulé du budget annexe Pôle Emploi Entreprise 2019 en compte de réserve (1068) de la section d'investissement pour 18 701.73 €,
- de reprendre les résultats de fonctionnement et d'investissement 2019 du budget principal et des budgets annexes au compte 001 « solde d'exécution reporté » en section d'investissement et au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » en section de fonctionnement, hors affectation.

LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES

Budget Principal	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	RESTES A REALISER		BESOIN FINANCT	AFFECTATION	REPORT CPT 002
	Résultat de clôture 2019		Dépenses	Recettes			
	1 914 386,81	1 282 743,48	3 744 185	1 913 638	- 547 803,52	900 000	1 014 386,81
Budgets annexes	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	Restes à réaliser		BESOIN FINANCT	AFFECTATION	REPORT CPT 002
	Résultat de clôture 2019		Dépenses	Recettes			
OFFICE DE TOURISME	0,08	61 622,97	70 958		- 9 335,03	0,08	
ATELIER RELAIS CHAROLLET	51 392,77	- 40 433,90			- 40 433,90	40 433,90	10 958,87
ZA LES BERNARDS - LE DONJON	499,27	- 13 049,91			- 13 049,91	499,27	-
RESTAU BAR EPICERIE MONTAIGUET	20 534,00	39 256,42	21 000				20 534,00
MAISON CANAL - AVRILLY	73 104,09	- 223 649,31	26 323	176 868	- 73 104,31	73 104,09	-
BAT ARTISANAL - LES BERNARDS	28 938,58	- 28 937,48			- 28 937,48	28 938,58	-
BIC ATELIER RELAIS	- 337,86	145 615,12	1 000				- 337,86
ZA SALIGNY	8 724,49	-					8 724,49
ZA CHAVROCHES	717,08	- 716,00			- 716,00		717,08
ZA LIERNOLLES	204,58	- 2,00					204,58
ZA SEPT FONDS	67 365,53	- 63 208,24					67 365,53
HEBERGEMENTS TOURISTIQUES	1 157,56	306 037,89	401 335	110 000			1 157,56
ATELIER DES VERNISSES	3 701,86	- 101 332,76	53 685	31 310	- 123 707,76	3 701,86	-
CŒUR COM ST ST GERAND LE PUY	2 666,41	- 2 626,25	600		- 3 226,25	2 666,41	-
POLE EMPLOI ENTREPRISES	18 701,73	- 18 700,08	2 500	2 500	- 18 700,08	18 701,73	-
ZAC LA FEUILLOUSE	45 895,58	- 32 746,04			- 32 746,04		45 895,58
ZAC VARENNES FORTERRE	15 994,38	- 314 635,59			- 314 635,59		15 994,38
ENSEMBLE IMMOBILIER VARENNES	-	- 203 193,40	216 806	140 000	- 279 999,40		-
TOTAL BUDGETS ANNEXES	339 260,13	- 490 698,56	794 207	460 678	- 938 591,75	168 045,92	171 214,21
TOTAL	2 253 646,94	792 044,92	4 538 392	2 374 316	- 1 486 395,27	1 068 045,92	1 185 601,02

N°3 - FINANCES – Budget primitif 2020

Communauté de communes « Entr'Allier Besbre et Loire »

03150 – VARENNES SUR ALLIER

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- approuve le budget primitif communautaire 2020 (1 budget principal et 18 budgets annexes) équilibré en dépenses et en recettes, (les budgets annexes présentant leur section d'investissement et/ou section de fonctionnement en suréquilibre après une évaluation sincère des dépenses comme des recettes) arrêté aux montants indiqués ci-après et annexé à la présente délibération, par chapitre – pour la section de fonctionnement et par opération – pour la section d'investissement,
- précise que les attributions des subventions aux organismes de droit privé feront l'objet d'un vote lors d'un prochain conseil communautaire.

BUDGETS 2020		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0	BUDGET PRINCIPAL 2016	12 680 825	12 680 825	7 250 377	7 250 377
	BUDGET PRINCIPAL 2017	12 153 800	12 153 800	6 581 548	6 654 835
	BUDGET PRINCIPAL 2018	12 624 145	12 624 145	5 007 315	5 007 315
	BUDGET PRINCIPAL 2019	13 066 953	13 066 953	5 375 000	5 375 000
	BUDGET PRINCIPAL 2020	13 273 475	13 273 475	5 950 000	5 950 000
Budgets ANNEXES		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
1	OFFICE TOURISME	222 649	222 649	40 958	81 917
2	ATELIER RELAIS CHAROLLET	82 075	82 075	105 694	105 694
3	ZA LES BERNARDS - LE DONJON	35 085	35 085	26 732	26 732
4	RESTAU BAR EPICERIE MONTAIGUET	41 409	41 409	30 510	61 992
5	MAISON CANAL - AVRILLY	12 347	12 347	270 980	270 980
6	BAT ARTISANAL - LES BERNARDS	307 945	307 945	330 754	330 754
7	BIC ATELIER RELAIS	40 503	40 503	180 371	180 371
8	ZA SALIGNY	15 224	15 224		
9	ZA CHAVROCHES	984	984	850	850
10	ZA LIERNOLLES	204	204	2	2
11	ZA SEPT FONTS	63 731	67 626	63 470	63 470
12	HEBERGEMENTS TOURISTIQUES	159 634	159 634	519 105	519 105
13	ATELIER DES VERNISSES	114 058	114 058	172 421	172 421
14	CŒUR COM ^{CIAL} ST GERAND LE PUY	23 929	23 929	19 527	19 527
15	POLE EMPLOI ENTREPRISES	94 993	94 993	92 254	92 254
16	ZA LA FEUILLOUSE	45 933	45 933	44 933	44 933
17	ZA VARENNES FORTERRE	16 155	16 155	314 636	314 636
18	ENSEMBLE IMMOBILIER VARENNES	5 825	5 825	480 000	480 000
TOTAL BUDGETS ANNEXES		1 282 683	1 286 578	2 693 197	2 765 638
TOTAL B^P^{AL} ET BUDGETS ANNEXES		14 556 158	14 560 053	8 643 197	8 715 638

Le montant des budgets communautaires consolidés s'élève à 23 275 691 €.

N°4 FINANCES – Budget 2020 – Autorisation de programme – Crédits de paiement – Aménagement Ensemble Immobilier de Varennes (Ex Friche Moreux) : Ouverture
--

Monsieur le Président rappelle les objectifs de la gestion pluriannuelle :

- mieux visualiser le coût de l'opération d'investissement étalée sur plusieurs exercices et mieux appréhender les conséquences des arbitrages de l'assemblée sur les budgets futurs,
- faciliter la stratégie financière en adossant la prospective sur des éléments concrets,
- apporter de la souplesse au cadre budgétaire.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'ouvrir pour 3 ans (2020 – 2021 -2022) l'autorisation de programme et crédits de paiement telle qu'elle est présentée ci-dessous,
- d'ouvrir chaque année les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération,

- d'autoriser le Président à liquider les dépenses et encaisser les recettes correspondantes.

Autorisation de programme /Crédits de paiement : Aménagement Ensemble Immobilier de Varennes					
DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
Cpt	Libellé	AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT		
			2020	2021	2022
23	Travaux aménagement Ensemble Immobilier de Varennes	700 000	260 000	220 000	220 000
	TOTAL	700 000	260 000	220 000	220 000
RECETTES D'INVESTISSEMENT					
Cpt	Libellé	AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT		
			2020	2021	2022
13	Subventions	299 700	79 700	110 000	110 000
16	Avances budget principal	400 300	180 300	110 000	110 000
	TOTAL	3 000 000	260 000	220 000	220 000

N°5 - FINANCES – Budget 2020 – Autorisation de programme – Crédits de paiement – Aménagement des piscines communautaires (Dompierre sur besbre et Varennes sur Allier) : Ouverture

Monsieur le Président rappelle que les piscines de Dompierre sur Besbre et de Varennes sur Allier bénéficient d'un programme de travaux de réaménagement dont le financement est soutenu par l'Etat, la Région et le Département, sur 3 ans maximum, ce qui représente un investissement d'environ 2.5 M€ H.T soit 3 M€ TTC.

Bassin de Varennes sur Allier – Phase 2

- bassin en inox (variante étudiée aussi en résine),
- la pose d'un pentagliss avec hydro freinage,
- Etude pour la création d'un espace pataugeoire avec un coin ludique et réaménagement des vestiaires.
- réaménagement des vestiaires

Bassin de Dompierre sur Besbre – Phase 2

- poursuivre l'aménagement d'un espace détente,
- développer un bassin « connecté »,
- mettre en place d'un toboggan intérieur ou extérieur.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'ouvrir pour 3 ans (2020 – 2021 -2022) l'autorisation de programme et crédits de paiement ci-dessous,
- d'ouvrir chaque année les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération,
- d'autoriser le Président à liquider les dépenses et encaisser les recettes correspondantes.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
Cpt	Libellé	AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT		
			2020	2021	2022
23	Travaux aménagement Piscines communautaires	3 000 000	1 200 000	1 500 000	300 000
	TOTAL	3 000 000	1 200 000	1 500 000	300 000
RECETTES D'INVESTISSEMENT					
Cpt	Libellé	AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT		
			2020	2021	2022
13	Subventions	1 325 000	301 728	800 000	223 272
	Autofinancement	1 675 000	898 272	700 000	76 728
	TOTAL	3 000 000	1 200 000	1 500 000	300 000

Communauté de communes « Entr'Allier Besbre et Loire »
03150 – VARENNES SUR ALLIER

N°6 - FINANCES - Budget 2020 – Autorisation de programme – Crédits de paiement – Attribution des fonds de concours (soutien financier aux opérations d'investissement communal) – 2018-2019-2020 – Révision

Monsieur le Président rappelle que la consommation annuelle des crédits budgétaires nécessite une actualisation.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'actualiser l'autorisation de programme et crédits de paiement telle qu'elle est présentée ci-dessous,
- d'ouvrir les crédits nécessaires aux besoins des communes pour réaliser les opérations d'investissement,
- d'autoriser le Président à liquider et mandater les versements aux communes bénéficiaires.

Autorisation de programme/Crédits de paiement : Attribution Fonds de concours aux communes membres de l'EPCI - Soutien à l'investissement						
DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
Cpt	Libellé	AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT			
			2018	2019	TOTAL	2020
204	Fonds de concours (subventions investissement - commune membres EPCI)	750 000	250 000	426 673 (176 673 + 250 000)	676 673	415 453 (165 453 +250 000)
	Consommation crédits (attribution aux communes)		73 327	261 220	334 547	
	TOTAL	750 000	176 673	165 453	342 126	
RECETTES D'INVESTISSEMENT						
Cpt	Libellé	AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT			
			2018	2019	2020	
13	Fonds propres EPCI	750 000	250 000	426 673	415 453	
	TOTAL	750 000	73 327	261 453		

N°7 - FINANCES - Budget 2020 – Attribution des fonds de concours aux communes membres bénéficiaires

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est engagée dans une démarche portant sur le soutien financier communautaire aux projets d'investissement de ses communes membres par la mise en œuvre d'une politique d'attribution de fonds de concours pour un montant total de 750 000 € sur une période triennale, soit 2018-2019-2020.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'approuver l'attribution des fonds de concours aux communes membres de l'EPCI dont les projets d'investissement figurent au tableau ci-dessous,
- D'autoriser le Président ou son représentant à verser les montants des fonds de concours à la commune bénéficiaire tel qu'il figure au tableau récapitulatif présenté dans le rapport de présentation ci-annexé par application des dispositions du règlement d'attribution correspondant à un montant total 24 522 €.

COMMUNES	Dossier	PROJET	FDC 2018 2020	Montant	Solde	FDC Sollicité	Solde FDC
LE BOUCHAUD	03-2020	Portes bâtiments communaux Armoire frigorifique	14 325 €	12 712 €	1 613 €	1 613 €	0 €
LUNEAU	03-2020	Voirie communale	14 664€	9 776 €	4 888 €	4 888 €	0 €
ST LEGER SUR VOUZANCE	03-2020	Voirie communale	14 217 €	9 478 €	4 739 €	4 739 €	0 €
SALIGNY SUR ROUDON	01-2018/2019	Travaux sur bâtiments communaux	18 414€	0 €	18 414 €	8 363 €	10 051 €
SANSSAT	03-2020	Mise aux normes bâtiments scolaires	14 757 €	9 838 €	4 919 €	4 919 €	0 €
			76 377 €	41 804 €		24 522 €	

N°8 - ADMINISTRATION GENERALE – Développement territorial – Patrimoine - Convention de mise à disposition avec promesse de bail emphytéotique avec la Société LUXEL – PEROLS (Hérault) – Prolongation : Avenant N° 2

Monsieur le Président rappelle que :

La Société CPV SUN 40 (ex Société LUXEL) a approuvé les dispositions d'une convention de mise à disposition avec promesse de bail emphytéotique sur la ZA de Sept Fons à Dompierre sur Besbre – parcelles ZK 61 et ZK 46 pour développer un projet de centrale photovoltaïque au sol sur 7 hectares signée avec la Communauté de communes.

Elle souhaite prolonger ladite convention jusqu'au 30 juin 2022, ce délai supplémentaire lui permettant de réaliser les études nécessaires. L'accord de prolongation fait l'objet d'un avenant N°2.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **D'approuver la prolongation de la convention jusqu'au 22 juin 2022 formalisée par l'Avenant n°2 à la convention de mise à disposition avec promesse de bail emphytéotique signée avec la Société LUXEL,**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer cet Avenant N°2.**

N°9 - ADMINISTRATION GENERALE – Développement territorial – Patrimoine - Projet photovoltaïque – Varennes sur Allier – baux emphytéotiques Varennes Solaire 2 et Varennes Energies – Ajustement montant loyer correspondant à surface réelle des installations photovoltaïques – Modification

Monsieur le Président rappelle que le projet photovoltaïque, développé par Millenium et BayWa r.e. France pour le compte de la société Varennes Solaire 2 a débuté en 2010 et est actuellement en phase de pré-construction, et a été mis en service à la fin de l'année 2019.

Concernant le projet de la centrale de 3,5 MWc porté par Varennes Energies, la demande de modification porte sur la fixation de la redevance annuelle d'un montant de 2500 €/ha effectivement occupé par les installations photovoltaïques, soit 4.64 ha au lieu de 6 ha mentionné dans le bail signé en mai 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **D'approuver les dispositions de l'Avenant n°2 aux baux emphytéotiques avec Varennes Solaire 2 et Varennes Energies portant ajustement du loyer appliqué à la surface réelle occupée par les installations photovoltaïques, soit 4.64 ha au lieu de 6 ha,**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer cet Avenant N°2.**

N°10 - ADMINISTRATION GENERALE - Ressources Humaines - Création d'un poste d'attaché territorial à temps complet à compter du 1^{er} août 2020 - Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Président rappelle que le conseil communautaire a approuvé la création d'un poste de rédacteur (catégorie B - filière administrative) pour répondre aux besoins en matière de personnel dans le domaine de l'administration générale et des finances publiques

Au vu des compétences attendues en matière d'administration générale et de finances et du profil des personnes intéressées, il convient de modifier la catégorie du poste (catégorie A).

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **de créer un poste d'attaché territorial (catégorie A - filière administrative) à temps complet à compter du 1^{er} août 2020,**
- **de modifier en conséquence le tableau des effectifs,**
- **de prévoir l'attribution du régime indemnitaire correspondant avec les outils existants (IFTS - IEMP) considérant la mise en place prochaine du RIFSEEP ;**

N°11 - ADMINISTRATION GENERALE – Ressources Humaines – Création emploi Attaché territorial Hors Classe et suppression emploi Directeur (en voie d'extinction) – Modification du tableau des effectifs

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **de créer l'emploi d'Attaché territorial Hors Classe et de supprimer celui de Directeur territorial, sous réserve de soumettre la présente proposition à l'avis du Comité technique,**
- **d'approuver la modification du tableau des effectifs.**

Communauté de communes « Entr'Allier Besbre et Loire »
03150 – VARENNES SUR ALLIER

N°12 - ADMINISTRATION GENERALE – Soutien projet ouverture bar multiservices – projet 1000 cafés - Montcombroux les Mines

Monsieur le Président fait savoir que Monsieur le Maire de la commune de MONTCOMBROUX LES MINES sollicite l'avis du conseil communautaire pour le projet de création d'un bar multiservices grâce au projet 1000 cafés porté sous maîtrise d'ouvrage communale. Ayant sollicité des subventions auprès du Conseil départemental de l'Allier et du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes pour ses travaux d'investissement, ces collectivités territoriales souhaitent l'avis de la Communauté de communes.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- De soutenir le projet d'ouverture du bar-multiservices dans le cadre du projet 1000 cafés porté par la commune de Montcombroux les Mines, ce dernier participant à l'attractivité du territoire communautaire,
- D'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation du soutien communautaire tel qu'il est proposé et de signer tout document se rapportant à l'affaire.

N°13 - ADMINISTRATION GENERALE Développement territorial – projet de centrale photovoltaïque au sol – Varennes sur Allier Zone de la Feuillouse

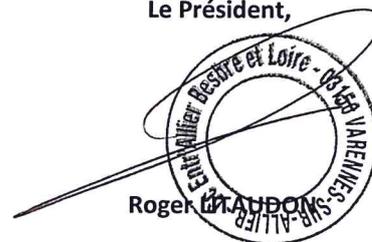
Monsieur le Président ayant rappelé le projet de centrale photovoltaïque au sol au lieu-dit la Feuillouse sur la commune de Varennes sur Allier, sur les parcelles cadastrées (ZH20 et ZH59) appartenant à la Communauté de communes expose qu'il convient de valider différentes demandes de la Société VARENNES SOLAIRE 2.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- De répondre favorablement aux demandes de la Société Varennes Solaire 2,
- De valider le modèle de bail « Engie » ci-joint valant Promesse synallagmatique emphytéotique sous conditions suspensives et convention de mise à disposition temporaire pour le projet exposé ci-dessus,
- De confirmer, qu'à ce jour, les parcelles objet de la promesse (ZH20 et ZH59) au lieu-dit La Feuillouse à Varennes sur Allier sont libres de toute exploitation agricole, et plus généralement, de tous droits ou de servitudes,
- De mettre en œuvre, sur le principe, les moyens nécessaires pour adapter les différentes documentations afférentes au dossier à l'évolution du contexte afin de faciliter la réalisation du projet exposé ci-dessus,
- De solliciter la commune de Varennes sur Allier afin qu'elle mette à disposition les parcelles ZH 07 et ZH 017 au profit de la société ENGIE GREEN que la société VARENNES SOLAIRE 2 a désigné afin d'honorer les engagements pris dans le cadre de l'étude d'impact du projet,
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à l'affaire.

Fait à Varennes-sur-Allier, le 10 août 2020

Le Président,


Roger TAUDON

Entr'Allier Besbre et Loire - 03150 VARENNES SUR ALLIER

